

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL le 11 mars 2020

ACTIVITES	CATEGORIES	GYMNASSE / STADE	RESPONSABLE / OUVERTURE DES LIEUX/ RESPONSABLE TOURNOI	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4	EQUIPE 5	EQUIPE 6
VOLLEY BALL	CG	Gymnase des Glières, Annemasse	Lycée des Glières, Annemasse	Lycée Baudelaire Cran Gevrier	Lycée Lachenal, Pringy	Lycée des Glières Annemasse	Lycée Anna De Nouialles, Evian	Lycée Frison Roche, Chamonix	X

En cas de forfait, prévenir immédiatement le service départemental / 04 50 51 68 52 - 06 07 68 71 91

Accueil : 13h00 - Début des rencontres : 13h30 - Fin des rencontres : 16h30

Inscription en ligne : aller sur le site [OPUSS](#) pour inscrire vos élèves jusqu'au lundi 9 mars 2020 à 23h00

Respectez les horaires, il y va du bon déroulement de cette journée. Merci.

Responsable de tournoi : Penser au livret de l'organisateur. Arbitrage "doublette élèves" dans la mesure du possible. Tous les documents concernant les organisations de rencontres sont disponibles sur le site "unss 74" à la rubrique "Documentation" puis "Les rencontres".

Certification jeunes officiels : Envoyer le nom des élèves à certifier, plus numéro de licence, établissement et niveau. Tous les documents concernant les jeunes officiels sont disponibles à la rubrique "jeunes officiels". Pensez à désigner en début de rencontre un responsable J.O. (suivi et certification).

La fonction Jeune Coach sera obligatoire en championnat inter-académique et CF. Il devra être non joueur. Pensez à la mettre en place si possible dès le championnat départemental.

Responsable de l'ouverture des centres : Pensez à l'ouverture des centres. Vérifiez les réservations d'installations et la disponibilité du matériel (mires, scotch pour tracer les terrains au sol, scoreurs)

Convivialité : L' établissement d'accueil se charge de préparer un goûter pour les équipes et les accompagnateurs pour un budget de 10€ par équipe.

Feuilles de match et médailles : Vont parvenir sur chaque centre.

Formules de rencontre : Match 1 Qualificatif pour la 1/2 finale : Lachenal contre Anna De Noailles

1/2 finales : Match 2 : Frison Roche contre Baudelaire / Match 3 : Glières contre vainqueur du match qualificatif.

Perdant des 1/2 finales se rencontrent (match 4) pour la 3ème place

Finale entre vainqueurs des 1/2 finales

Match de classement 4ème et 5ème place : perdant Match 1 contre perdant du Match 3

2 sets gagnants de 25 points

Résultats : Faire parvenir les résultats le soir même avec résultats de tous les matchs et classement final. Merci de votre collaboration.

Temps de jeu : Voir fiche sport nationale et académique académique : Match en 2 set de 25 points et un set décisif de 15 points. S'adapter en fonction du temps dont vous disposerez réellement.

Licences dématérialisées : lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité,
- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2))
- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

Qualifications : Le championnat académique aura lieu le mercredi 1/04/2020 en Haute-Savoie, 2 qualifiés

Lionel Claret